Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 9

Rubrik: Les inspecteurs communiquent...

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inspecteurs communiquent...

Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs,

Certains d'entre nous ont été gratifiés d'une seconde récolte bienvenue. D'autres ont attendu en vain pour une maigre miellée plus ou moins tardive. La tentation d'attendre cette précieuse manne était grande, mais **il ne faut pas dépasser certaines limites**. Plus vous retardez les travaux de fin de saison et les traitements en particulier, plus les colonies seront parasitées, donc amoindries pour le prochain hivernage.

Je ne répéterai jamais assez que lorsque la température ambiante chute, l'évaporation des acaricides **ne peut s'effectuer correctement**.

Nos aînés préconisaient une mise en hivernage des colonies terminée pour le Jeûne fédéral.

Si de nos jours la tâche est plus complexe que par le passé, il est tout de même souhaitable que les traitements et le nourrissement soient terminés dans le courant de septembre. Après cette échéance, il est trop tard et votre cheptel sera gravement hypothéqué pour la prochaine saison.

Une fois les travaux importants terminés, **votre vigilance ne devra pas faiblir**. L'examen répété des tiroirs à varroas vous permettra de déceler une réinfestation de vos colonies ou toute autre anomalie. En effet, l'augmentation soudaine de la chute naturelle du parasite est un signe qui ne trompe pas. Dans de tels cas, des mesures complémentaires devront être prises. Veuillez de préférence vous renseigner auprès de votre agent sanitaire régional, qui sera mieux à même de cerner la situation et vous conseiller, puis rechercher le foyer d'infestation qui devra être localisé et neutralisé.

Dernière recommandation mensuelle

Ne tentez pas d'hiverner des colonies trop faibles, ces non-valeurs ne répondront probablement pas à l'appel du printemps. Cette perte d'énergie inutile se soldera par quelques déceptions que l'on doit absolument éviter.

En complément des mesures sanitaires évoquées, je vous prie de revoir vos notes ou de consulter les conseils donnés dans ce journal, ne serait-ce que pour s'assurer que tous les travaux ont été dûment exécutés ou simplement pour se rafraîchir la mémoire. Ainsi vous aurez mis tous les atouts de votre côté pour réussir un bon hivernage en ayant conscience du travail accompli.

Bonne fin de saison et meilleures salutations.

L'inspecteur cantonal : *P.-A. Bonzon*